



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Pyrénées

Commune : Arreau

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Exupère

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Exupère

Protection : classement

Arrêté : classement le 07/03/1952

Étendue de la protection : Eglise Saint-Exupère : classement par arrêté du 7 mars 1952

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.